

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1495

présenté par

M. Saintoul, Mme Dufour, Mme Leboucher, Mme Pascale Martin, Mme Soudais, M. Tavel et
Mme Manon Meunier

ARTICLE 2

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Les dispositions qui ont pour finalité le maintien dans l'emploi et le recrutement de salariés âgés sont assorties d'objectifs chiffrés dont la réalisation est mesurée au moyen d'indicateurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet amendement vise à préciser le dispositif afin qu'il repose sur des objectifs et des indicateurs concrets et réalistes."